



Sion, le 17 novembre 2015

R - MPG 15 3113  
Monsieur  
Daniel Conus  
Chemin des Merisiers 29  
1870 Monthey

**MPG 15 3113 Conus Daniel <> Morisod Roger & agent de la police cantonale**

Monsieur,

Je me réfère à votre plainte pénale du 12 novembre 2015 contre Roger Morisod et un agent de la police cantonale valaisanne.

Je constate que votre préambule est inconvenant dans les termes utilisés pour qualifier les autorités judiciaires suisses, en particulier le Tribunal fédéral (« opresseur », « tyran », « satanistes arrogants, suffisants, nombrilistes et capables de violer les lois », « accommodent les jurisprudences », etc.). Il en va de même s'agissant des termes utilisés à l'encontre de l'avocat de votre ex-épouse (« dictateur qui manipulait sa cliente... et qui s'était assuré de la complicité des juges... », etc.). Votre écriture est également prolixe, dès lors qu'en définitive seuls sont dénoncés une menace de Roger Morisod et un abus d'autorité d'un agent de police commis le 9 novembre dernier.

Je vous retourne dès lors votre plainte et vous invite à la corriger dans les **10 jours** à défaut de quoi elle ne sera pas prise en considération (cf. art. 110 al. 4 CPP).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le procureur général

Nicolas Dubuis

Ann. : ment.